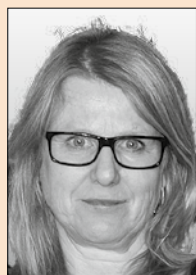


Marie-Paule Matthey

Intégrer ou différencier ?

Permalink : www.szh-csps.ch/r2019-09-08



Marie-Paule
Matthey
Formatrice
d'enseignants
HEPVS
Marie-Paule.
Matthey@hepvs.ch

L'introduction du concordat sur la pédagogie spécialisée (2007) et de la procédure d'évaluation standardisée (PES) ont généré un appel d'air, un véritable élan vers plus d'intégration et l'espoir de voir augmenter les aides pour l'ensemble des élèves en difficulté. Or le processus d'intégration semble avoir soulevé des enjeux qui semblent dépasser la problématique de l'intégration des élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP).

Les enseignants font face à une hétérogénéité toujours plus grande et ils sont amenés à ne plus s'adresser à une classe d'élèves, mais à des élèves en particulier qui ont tous des besoins différents. Nous devons prendre au sérieux l'appel des enseignants qui sont fatigués d'enseigner dans des classes de plus en plus hétérogènes et disent manquer de moyens pour aider ces élèves.

Ainsi, s'il s'agit d'attribuer des heures de soutien pédagogique spécialisé, d'individualiser les aides à tous les élèves en fonction de leurs besoins, nous manquons de moyens. En revanche, peut-être pouvons-nous suivre la première mesure de pédagogie spécialisée à l'art. 2. al. 1 du concordat de 2007 et organiser nos ressources en offrant ce soutien spécialisé à une école, à une classe ou en conseillant un enseignant. Les enseignants spécialisés deviendraient alors des enseignants ressources attribués à un ou plusieurs établissements scolaires. Ils ne seraient plus les enseignants d'un élève désigné, sauf dans quelques cas relevant de mesures renforcées, nécessitant une PES.

Certes, les recherches scientifiques de ces 20 dernières années contribuent, par une meilleure connaissance, à remédier aux troubles divers. Malheureusement, cette connaissance a pour effet pervers de contribuer à créer de nouvelles catégories d'élèves à besoins éducatifs particuliers (dys., hyperactifs, HPI, troubles de comportement, etc.) plutôt que d'aider les enseignants des classes ordinaires à adapter leur enseignement pour le rendre accessible à tous les élèves.

Du point de vue pédagogique, il semble que nous confondons individualisation et différenciation. Si nous appliquons plutôt le principe de la différenciation, l'école peut envisager de nouvelles formes de la pédagogie en proposant plus de pistes de différenciation et des aménagements pour tous les élèves. Aujourd'hui, pour bénéficier de certains aménagements, un diagnostic médical est requis. Il faut, en quelque sorte, s'autodéterminer comme déficient pour avoir accès à des modalités d'apprentissage ou à des aménagements pédagogiques différenciés.

Trouver des solutions à des questions complexes et récurrentes relève d'un projet éducatif ambitieux qui remet en question nos modes de pensée, nos représentations de l'élève et de ses difficultés, nos conceptions de l'école et la place de l'action au sein du système scolaire. Dans cette construction sociale, l'école avance à petits pas, à reculons parfois, mais nous avançons tous ensemble dans un projet partagé auquel participe la revue du CSPPS.